

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1250

Rubrik: L'invité de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

Effets pervers de la redistribution

L'iconoclasme n'est pas précisément ce que l'on attend des documents souvent ronflants d'une organisation internationale comme la Banque mondiale. Mais cette fois-ci, ses experts s'en donnent à cœur joie. Dans leur rapport sur la crise des systèmes de retraites à travers le monde, ils ne ménagent pas les vaches sacrées, ni de droite, ni de gauche, et les différents pays sont montrés du doigt.

BEAT KAPPELER

économiste, journaliste indépendant

RÉFÉRENCE

Averting the Old Age Crisis, A World Bank Policy Report, Oxford University Press.

Ainsi la Suisse est épinglée pour son deuxième pilier. L'existence de ce pilier est saluée, il est vrai, par la Banque mondiale, fervente partisane des deux, voire des trois piliers. Mais la rentabilité du deuxième pilier suisse depuis 1980 a été la plus basse de tout le monde industrialisé. A une rentabilité moyenne de 9,2% entre 1980 et 1985, la Suisse ne peut opposer qu'une rentabilité de 2,7% seulement, et à celle, moyenne, de 3,8% entre 1970 et 1990, qu'un maigre pourcentage de 1,2%. On ne s'étonne pas de la proposition des experts: libérer les deuxièmes piliers des différents pays des restrictions de placement. Car ce ne sont pas seulement les taux d'intérêt, traditionnellement bas, en Suisse, qui sont responsables de cette inefficience, mais la faible part placée en actions.

Les pays en voie de développement présentent souvent des taux de performance négatifs des fonds investis. Ainsi, après déduction de l'inflation, la rentabilité des fonds de vieillesse au Pérou était de moins 37% par an, entre 1981 et 1988, et la Turquie arrivait à anéantir le capital des futurs retraités à raison de 24% par an. La Suisse ne doit pas se comparer avec ces expériences, bien sûr, mais avec ses pairs, avec la Grande-Bretagne par exemple, dont les fonds avaient une rentabilité quintuple de ceux de la Suisse pendant les périodes mentionnées.

Promesses dévaluées du premier pilier

Les conclusions les plus inattendues – tant pour le département de Ruth Dreifuss que pour le groupe de Pury – se trouvent dans l'étude du premier pilier des différents pays. Les experts de la Banque mondiale ont découvert une loi inaliénable, à savoir que chaque système de redistribution vieillit mal. Aucun des systèmes étudiés ne paie aujourd'hui ou ne paiera dans le futur ce qu'il promettait au début, parfois c'est plus, parfois c'est moins. Ces systèmes tendraient vers «la manipulation stratégique» de la part des politiciens, disent ces iconoclastes. Ainsi la rentabilité des primes payées par une génération prenant sa retraite 25 ans après l'instauration du système est de 9 à 10 pour-cent, mais les générations passant à la retraite 45 ans après voient la rentabilité baisser à 2 ou 3 pour-cent. Les experts sont formels: les travailleurs actifs aujourd'hui auraient tout intérêt à s'assurer uniquement dans des fonds accumulant le capital. Ces calculs intergénérationnels sont donc très corrosifs, et on peut entrevoir que des générations de jeu-

nes contribuables toucheront même beaucoup moins que ce par quoi ils y contribuent. En Suède, les générations nées à partir de 1940 ne toucheront plus que 60% de leurs contributions totales. L'Office fédéral des assurances sociales en Suisse s'obstine à ne pas calculer ces effets intergénérationnels. A-t-on peur d'une rébellion des «jeunes» quinquagénaires? La Banque mondiale recommande explicitement de faire ces calculs, «car ces systèmes ne produisent point l'effet voulu».

Pire même, en fonctionnant tout à fait normalement aujourd'hui, les systèmes de redistribution ne sont pas des péréquations idéales, qui prendraient aux aisés pour donner aux pauvres. Robin des Bois faisait mieux. Souvent, ces systèmes prennent aux pauvres pour rendre heureux les riches. D'ailleurs des études du professeur René Frey de l'Université de Bâle prouvaient déjà, il y a dix ans, qu'en Suisse, les hommes célibataires et pauvres payaient les rentes des femmes aisées. Mais l'intérêt de le savoir ne fut pas énorme à l'époque.

Faible solidarité interclasses

En général, selon l'étude de Washington, la redistribution entre riches et pauvres à l'intérieur de chaque génération est minime, malgré toutes les formules appliquées, comme celle des rentes différenciées. Car les classes aisées entrent plus tard dans la vie active et vivent plus longtemps. La différenciation des rentes proportionnellement aux gains obtenus pendant la vie active restreint la redistribution à son tour. En plus, les études nationales disponibles montrent des redistributions «capricieuses» des ménages à deux revenus vers ceux d'un seul, et des femmes actives professionnellement vers les femmes au foyer. Dans beaucoup de pays, les ménages ayant besoin de deux revenus et les femmes au travail sont plutôt pauvres. La non-taxation des contributions bénéficie également aux revenus élevés. Et la faille la plus gênante nous attend encore: si le revenu national est en perte de croissance, les jeunes travailleurs à revenu modeste vont à coup sûr devoir couvrir les rentes promises aux gens ayant bien gagné pendant les années fastes de l'après-guerre.

Les recommandations des experts ne peuvent plus surprendre. L'AVS ne doit pas promettre des rentes plus importantes aux classes moyennes que le montant de leurs contributions probables. Une pension unique et mini-

COURRIER

Réforme de l'apprentissage

Un lecteur revient sur la question de l'apprentissage (DP 1247, 29.2.96), et rappelle une motion parlementaire vaudoise, qui allait déjà dans le sens d'une réforme nécessaire.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Beat Kappeler
Composition et maquette:
Valérie Bory, Françoise Gavillet
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

«Ni le constat de la déchéance, ni les remèdes proposés ne sont nouveaux. En effet, Christiane Bolanz-Favre, alors députée socialiste, a développé au cours de la séance du Grand Conseil vaudois du 1^{er} mai 1989 une motion pour une amélioration des conditions d'apprentissage. Son développement (qu'il vaudrait la peine de relire) contient une analyse plus poussée des causes du dysfonctionnement de l'apprentissage et préconise davantage de mesures à prendre que votre article. La motion de Christiane Bolanz-Favre (qu'à ma connaissance vous n'avez même pas mentionnée) a eu un sort inattendu: combattue par les représentants inconditionnels de n'importe quel patronat à droite, ridiculisée avec paternalisme par M. le Conseiller d'Etat Jacques Martin, mal soutenue et même combattue par des député(e)s socialistes – et en dépit des conclusions de la commission ad hoc – elle a été enterrée «définitivement» dans la séance du Grand Conseil du 13 septembre 1989. L'argument principal contre la prise en considération a été la promesse que la nouvelle loi sur la formation professionnelle de 1992 (alors en préparation) réglerait tous les problèmes soulevés par Christiane Bolanz. Qu'elle ne l'ait pas réalisé (en dépit de nouvelles promesses de M. Martin dans une réponse à une nouvelle interpellation de notre camarade du 7 septembre 1992) est bien démontré par votre article de février 1996. Le temps passe et rien n'est fait. En toute logique Christiane Bolanz-Favre n'a pas été réélue en 1994.

En plus des améliorations proposées dans votre article (amélioration de la formation dite théorique des apprenti(e)s et de leur culture générale, stages obligatoires des apprenti(e)s dans d'autres entreprises), Christiane Bolanz-Favre avait demandé en 1989: formation (et recyclages) des maîtres d'apprentissage, cours d'introduction à l'apprentissage pour tous les

●●●

male s'avère meilleure que des rentes différenciées selon le revenu antérieur. Les contributions devraient être faites sans limitation de revenu (ce point est réalisé en Suisse pour les revenus du travail). Si tous les citoyens sont bénéficiaires, on devrait financer le système plutôt par des impôts que par des contributions. Sinon, le système est instable ou peu social. Si les promesses contenues dans les mécanismes de redistribution étaient recalculées en tant que dette nationale implicite, cette dette publique triplerait pratiquement partout.

Le titre de l'étude est significatif: «Eviter la crise des personnes âgées». A bon entendeur, salut. ■

apprenti(e)s, prolongement des vacances des apprenti(e)s, renforcement des commissions d'apprentissage, introduction de «journaux de travail» individuels pour chaque apprenti(e), rémunération équitable du travail fourni par les apprenti(e)s et surtout création de passerelles véritables entre l'apprentissage et l'instruction supérieure, voire universitaire. Même à l'époque des rêves de HES, ces postulats gardent toute leur valeur». ■ Georges Peters, Lausanne

En coulisses...

Malgré son langage carré, Christoph Blocher a récemment séduit le gratin rassemblé à Zurich par la Chambre de commerce USA-Suisse, avec son idée d'adhésion à l'ALENA (cf édito DP 1246). La représentante de l'Office fédéral concerné a eu beau dire que ce rapprochement formel n'ajoutait rien au vécu des affaires, les quelque 250 managers, juristes et consultants présents ont applaudi celui qu'on sous-estime en le considérant comme un «tribun du peuple».

Où en est la gauche? Bonne question posée dans le dernier numéro de la *Rote Revue* qui tient lieu de publication théorique du Parti socialiste. Peter Bodenmann reprend sa théorie triomphaliste du «rien d'autre à gauche que le PS», ce qui lui vaut plusieurs volées de bois rose de la part de camarades alémaniques moins avides de succès médiatiques ou, à l'instar de Micheline Calmy-Rey, plus sensibles à la présence d'alliés-rivaux dans les parages de la social-démocratie.

Hebdomadaire des gauches alémaniques, la *Wochenzeitung* ne figure pas dans les salons de lecture des clubs d'investisseurs. Ses rédacteurs n'auront donc pas manqué d'être surpris, flattés et sans doute un peu fâchés de retrouver une pleine page reproduite dans la revue de presse bi-hebdomadaire de la BNS. Avec une très belle enquête sur le sort des fameux 125 milliards de dollars réclamés – en vain – à l'Etat du Tessin pour une ténébreuse affaire bancaire remontant aux années soixante.

Pour la première fois dans l'histoire de la «démocratie» coopérative façon Migros, deux directeurs ont failli ne pas être reconduits dans leurs fonctions. Cette peu glorieuse première, ils la doivent bien sûr aux 500 millions égarés dans l'aventure autrichienne. Dans les années septante, ni l'échec du quotidien *Tat* ni le mouvement «M-Renouveau» n'avaient entraîné une sanction comparable aux élections internes.

Privé des honoraires d'ABB et de BBC (Fr. 900 000 au total), David de Pury n'est pas encore sur la paille: il lui reste les conseils d'administration de Nestlé (Fr. 250 000), de la CS Holding, de la Zurich-Assurances, etc, pour un revenu supérieur à un demi-million. ■